Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 78 (1952)
Heft: 14

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

78e année 12 juillet 1952 No 14

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les quinze jours

Abonnements :
Suisse : 1 an, 24 francs
Etranger : 28 francs
Pour sociétaires :
Suisse : 1 an, 20 francs
Etranger : 25 francs
Pour les abonnements s'adresser à :
Administration du « Bulletin technique de la Suisse romande » Librairie Rouge & Cie S. A., Lausanne
Compte de chèques postaux II. 5775, à Lausanne
Prix du numéro : Fr. 1.40

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Société vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des Anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

Comité de patronage — Président : R. Neeser, ingénieur, à Genève ; Vice-président : G. Epitaux, architecte, à Lausanne ; Secrétaire : J. Calame, ingénieur, à Genève — Membres, Fribourg : MM. P. Joye, professeur ; E. Lateltin, architecte — Vaud : MM. F. Chenaux, ingénieur ; H. Matti, ingénieur ; E. d'Okolski, architecte ; Ch. Thévenaz, architecte — Genève : MM. L. Archinard, ingénieur ; Cl. Grosgurin, architecte ; E. Martin, architecte ; V. Rochat, ingénieur — Neuchâtel : MM. J. Béguin, architecte ; R. Guye, ingénieur — Valais : MM. J. Dubuis, ingénieur ; D. Burgener, architecte.

Rédaction : D. Bonnard, ingénieur. Caste postale Chauderon 475, Lausanne.

Conseil d'administration de la Société anonyme du Bulletin Technique : A. Stucky, ingénieur, président ; M. Bridel ; G. Epitaux, architecte ; R. Neeser, ingénieur.

Tarif des annonces
Le millimètre (larg. 47 mm) 24 cts
Réclames : 60 cts le mm (largeur 95 mm)
Rabais pour annonces répétées
Annonces Suisses S.A.
5 Rue Centrale. Tél. 22 33 26
Lausanne et succursales

SOMMAIRE : *Concours pour l'étude des plans d'une église à Peseux (Neuchâtel).* — *Le réseau routier lausannois*, par ALEXANDRE PILET, architecte. — Association amicale des Anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne : *Rapport du Comité sur l'exercice 1951.* — LES CONGRÈS : *Association suisse des ingénieurs-conseils.* — SERVICE DE PLACEMENT. — INFORMATIONS DIVERSES.

CONCOURS POUR L'ÉTUDE DES PLANS D'UNE ÉGLISE A PESEUX (NEUCHATEL)

Extrait du règlement et du programme

En novembre 1951, la paroisse catholique romaine de Peseux ouvrait un concours *restreint* pour l'étude des plans d'une église avec locaux annexes.

Le concours était ouvert à cinq architectes.

La paroisse mettait à disposition du jury une somme de 6000 fr., dont 3000 fr. étaient à répartir à titre d'honoraires aux auteurs des projets en parts égales, 3000 fr. devant servir à récompenser, sous forme de trois prix, les lauréats du concours.

Les concurrents avaient à fournir un plan de situation, les plans des étages des immeubles, une perspective d'ensemble et une perspective intérieure de l'église.

Les constructions devaient comporter notamment : une *église* avec lieu de culte de 300 places, une sacristie, un local pour enfants de chœur, des toilettes, une chaufferie, un dépôt de matériel, un clocher pouvant contenir trois cloches ;

des *locaux d'œuvres* avec salle de paroisse de 100 places, une petite cuisine-office, des vestiaires-toilettes ; deux salles d'école enfantine, un logement pour les sœurs ;

une *cure* comprenant un sous-sol et un rez-de-chaussée et un étage.

Les locaux pouvaient être, selon le parti adopté, groupés, distincts ou entièrement séparés.

Les concurrents devaient tenir compte du fait que la paroisse devait envisager la réalisation par étapes dans l'ordre suivant : église et salle paroissiale, salle d'école enfantine, cure.

Les bâtiments devaient être conçus sans aucun luxe ; l'architecture devait être sobre et faire appel si possible à l'emploi de matériaux du pays.

Extrait du rapport du jury

Le jury, composé de MM. J. Dubois, conseiller communal ; L. Glasson, curé de Neuchâtel ; W. Studer, architecte, à Soleure ; F. Decker et Ed. Calame, architectes, à Neuchâtel (suppléants : MM. Laverrière, architecte, à Lausanne et P. Bessero, curé de Peseux), s'est réuni le 9 mai 1952.

Quatre projets furent livrés dans les délais requis.

Le jury et ses suppléants se rendent tout d'abord sur le terrain pour une vision locale, puis, après un premier examen des projets, et avoir pris connaissance des résultats du contrôle préliminaire quant à la concordance des projets avec le programme (locaux exigés, dimensions prescrites, calcul des cubes, etc.), ils étudient à nouveau tous les projets selon un même critère, soit :

a) implantation des constructions et disposition des volumes, accès aux bâtiments, aménagement du terrain ;
b) disposition des locaux principaux dans chaque bâtiment ;
c) aspect extérieur des bâtiments, proportions, façades ;
d) cube des bâtiments.

Les quatre projets font l'objet d'un examen critique détaillé.

Le jury, tenant compte des observations formulées et, après s'être encore livré à une comparaison attentive des projets, décide de les classer comme suit : 1. projet « Pax » — 2. projet « Virgo Compatiens » — 3. projet « N. D. de Compassion » — 4. projet « Pierre de Gléresse ».

(Suite page 194)

CONCOURS POUR L'ÉTUDE DES PLANS D'UNE ÉGLISE A PESEUX (NEUCHATEL)

1er prix, projet « Pax », M. *Maurice Billeter*, architecte S. I. A. à Neuchâtel.

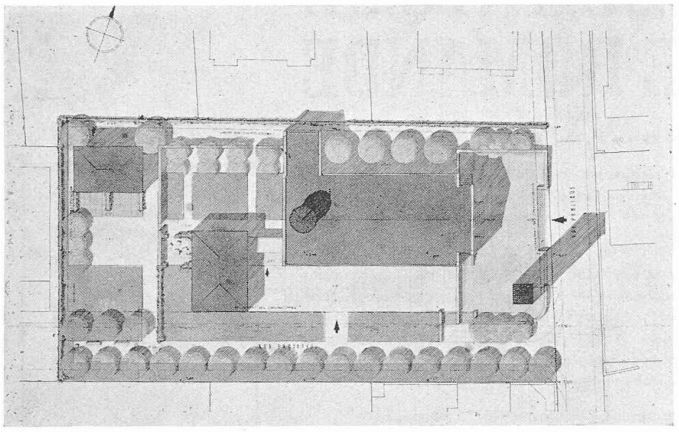

Situation. — Echelle 1 : 1200.

Jugement du jury :

Manque le plan des combles de la cure ; la chambre habitable demandée aux combles est placée au premier étage. Manque l'indication de la surface des locaux.

Excellente implantation des bâtiments créant un compartimentage judicieux des espaces libres bien aménagés. Bon équilibre des volumes et bonne adaptation des niveaux à la topographie du terrain.

Le clocher bien placé annonce l'église.

Bon accès direct à l'école, au nord, sans emprunter la place de l'église.

Architecture aux lignes simples, qui n'est pas dépourvue d'originalité ; en façades, la dimension des moellonnages apparaît trop réduite.

La partie supérieure du clocher est déficiente et ne paraît pas contenir trois cloches.

Plan de l'église très clair ; sortie bien dégagée. Toutefois, la nef, qui est d'aspect assez froid, ne crée malheureusement pas l'émotion religieuse.

Les confessionnaux sont placés derrière les fidèles et celui côté

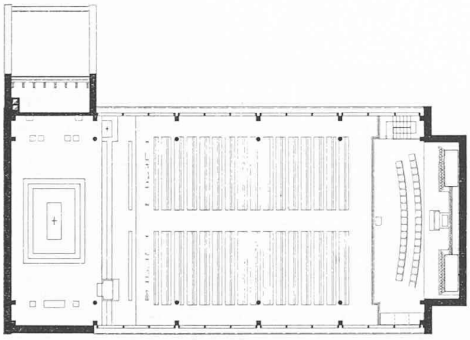

PLAN AU NIVEAU DE LA GALERIE

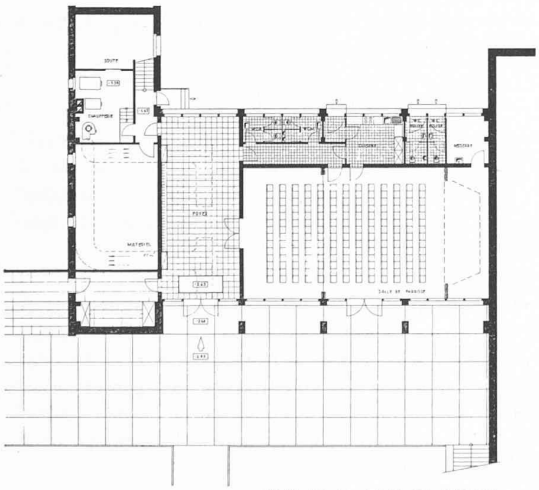

PLAN DE LA SALLE DE PAROISSE

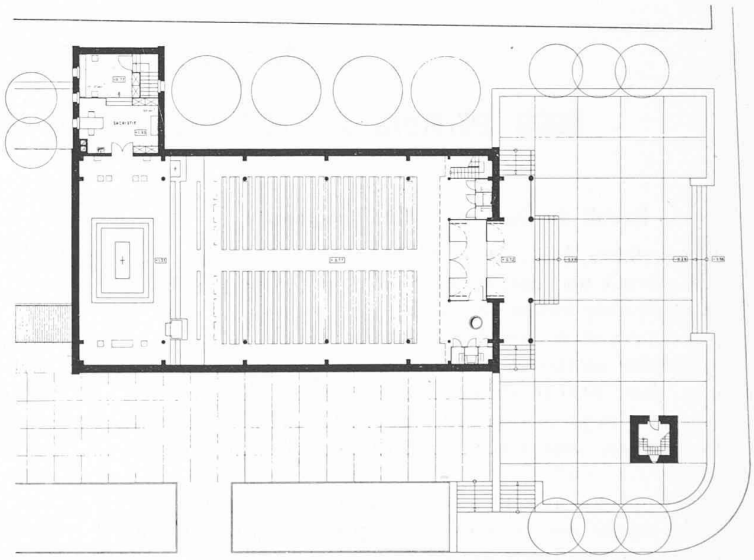

PLAN DE LA NEF

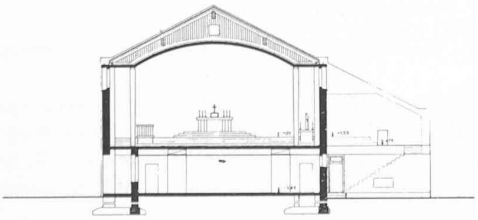

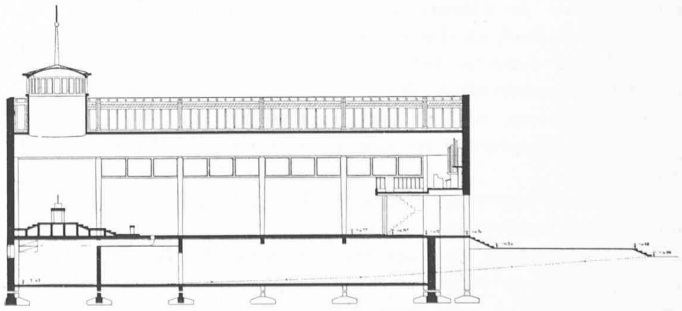

COUPE EN LONG

Plans et coupes. — Echelle 1 : 500.

CONCOURS POUR L'ÉTUDE DES PLANS D'UNE ÉGLISE A PESEUX (NEUCHATEL)

1er prix, projet « Pax », M. *Maurice Billeter*, architecte S. I. A., à Neuchâtel.

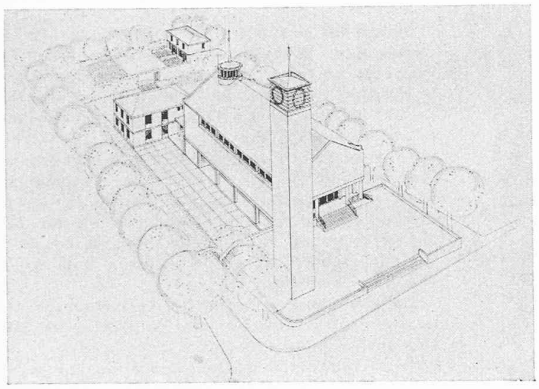

Perspective.

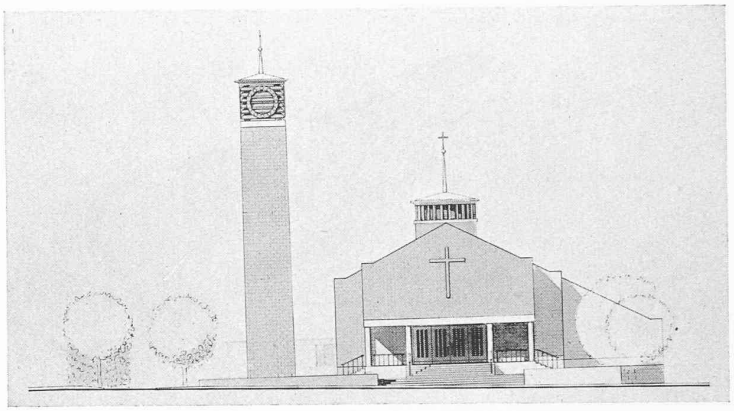

Elévation est.

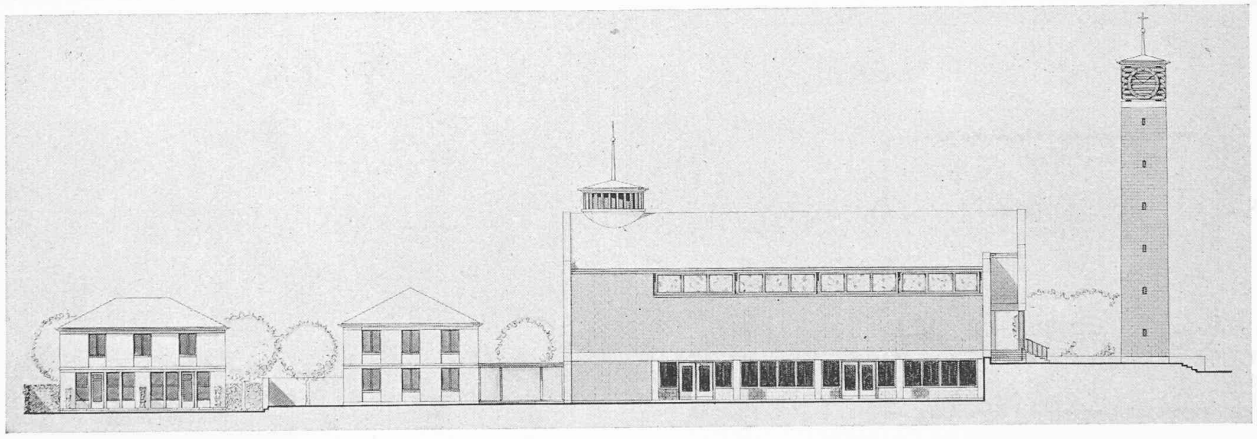

Elévation sud.

Jugement du jury:
(Suite)

sud se trouve dans le baptistère, ce qui est peu recommandable.

La relation entre la cure et la sacristie se fait au travers du « foyer » de la salle de paroisse.

La salle de paroisse est bien assez grande, ce qui n'est pas à rejeter pour autant que les moyens financiers le permettront. L'accès à la partie est de cette salle une fois divisée est étriqué et oblige à passer devant les toilettes.

La salle à manger de la cure, placée au rez-de-chaussée, mesure 40 m², ce qui a pour conséquence des dimensions de pièces exagérées à l'étage.

Cube : 8286 m³ (relativement élevé).

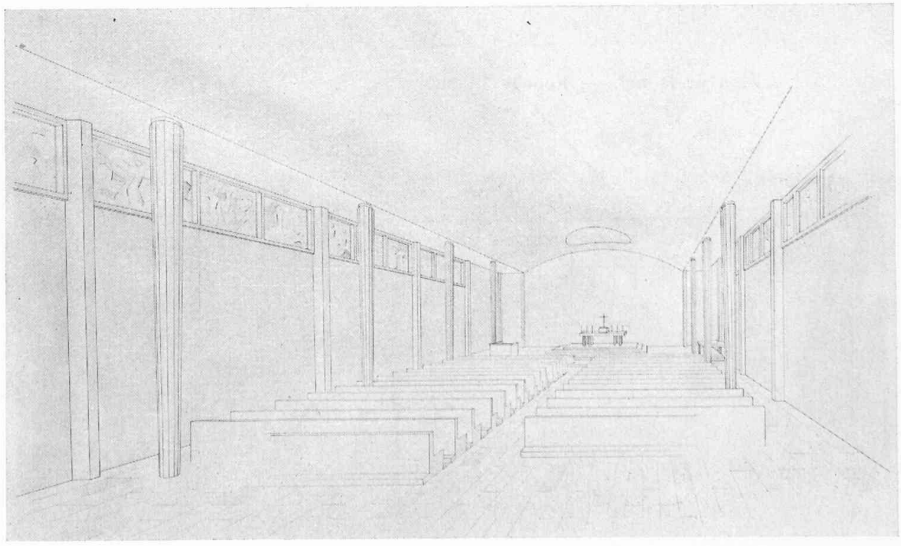

Vue intérieure de l'église.

CONCOURS POUR L'ÉTUDE DES PLANS D'UNE ÉGLISE A PESEUX (NEUCHATEL)

2e prix, projet « Virgo compatiens », M. *Fernand Dumas*, architecte S. I. A., Fribourg.

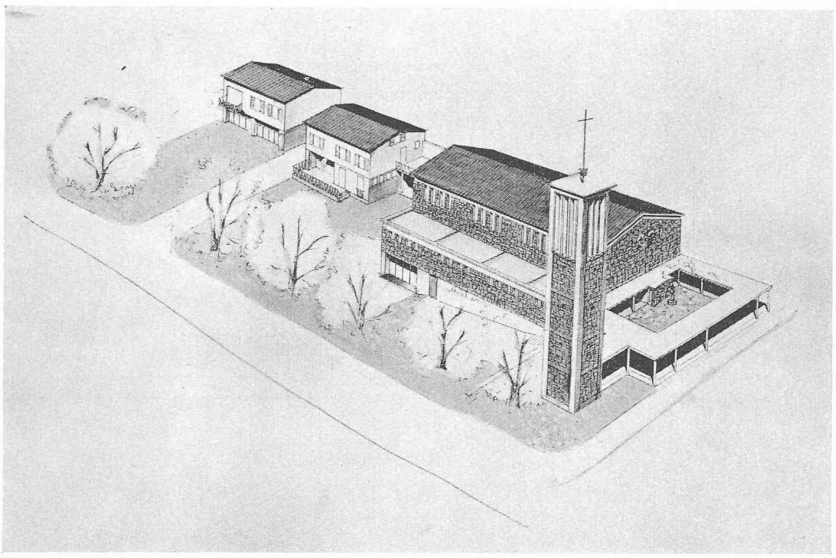

Perspective.

Jugement du jury :

Manquent les cotes de niveau essentielles demandées. Défaut de concordance entre les plans et certains éléments des perspectives.

Position avantageuse de l'église, recul satisfaisant par rapport à la rue ; le clocher, bien placé, annonce l'église.

La transition obtenue entre la rue et l'église grâce au péristyle est originale et témoigne d'un sens artistique averti. Toutefois, on la devine exigée par la position latérale et asymétrique de la chapelle de semaine.

Bonne adaptation des niveaux à la topographie du terrain.

La cure, entre les corps de bâtiments de l'église et de l'école, est mal implantée et, par son orientation identique à celle des deux autres constructions, ne constitue pas avec celles-ci un ensemble satisfaisant.

L'accès direct à la cure et à l'école, au nord, sans emprunter la place de l'église, est heureux.

Architecture convenable. Disposition harmonieuse de la nef, qui est bien proportionnée et possède le caractère d'un lieu de culte.

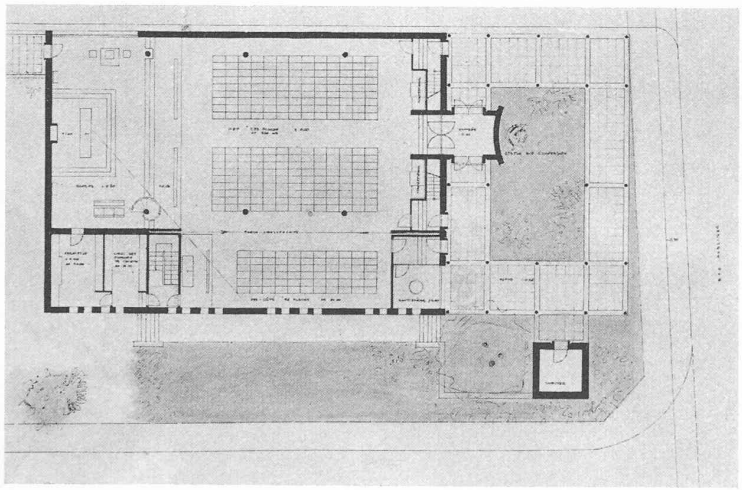

Plan de la nef. — Echelle 1 : 500.

Façade est.

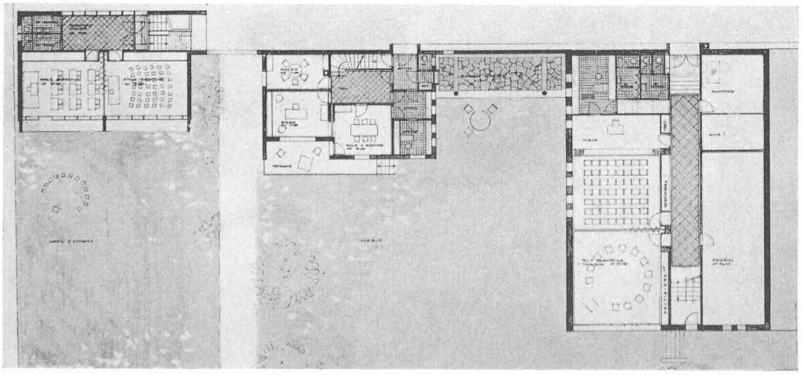

Plan des locaux annexes. — Echelle 1 : 500.

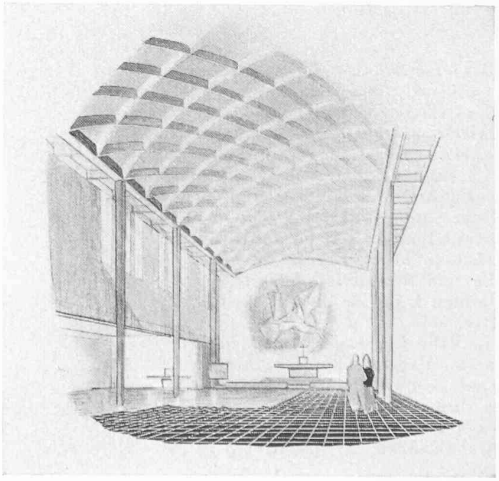

Vue intérieure de l'église.

Jugement du jury : *(Suite)*

La nef latérale à l'usage de chapelle de semaine pouvant être séparée de la nef principale par une paroi volante est une suggestion très intéressante de l'auteur (dans les cas de fréquentation restreinte et pour l'hiver). Quelque complication dans les issues.

Les confessionnaux ne devraient pas être placés dans le dos des fidèles.

Le passage de la cure à la sacristie par le chœur n'est pas souhaitable.

Quant à la salle de paroisse, elle a un dégagement insuffisant et des vestiaires trop étriqués alors que le programme les voulait spacieux.

Cube : 7349 m³.

CONCOURS POUR L'ÉTUDE DES PLANS D'UNE ÉGLISE A PESEUX (NEUCHATEL)

3e prix, projet « Notre Dame de Compassion », M. *Albert Cingria*, architecte S. I. A., à Genève.

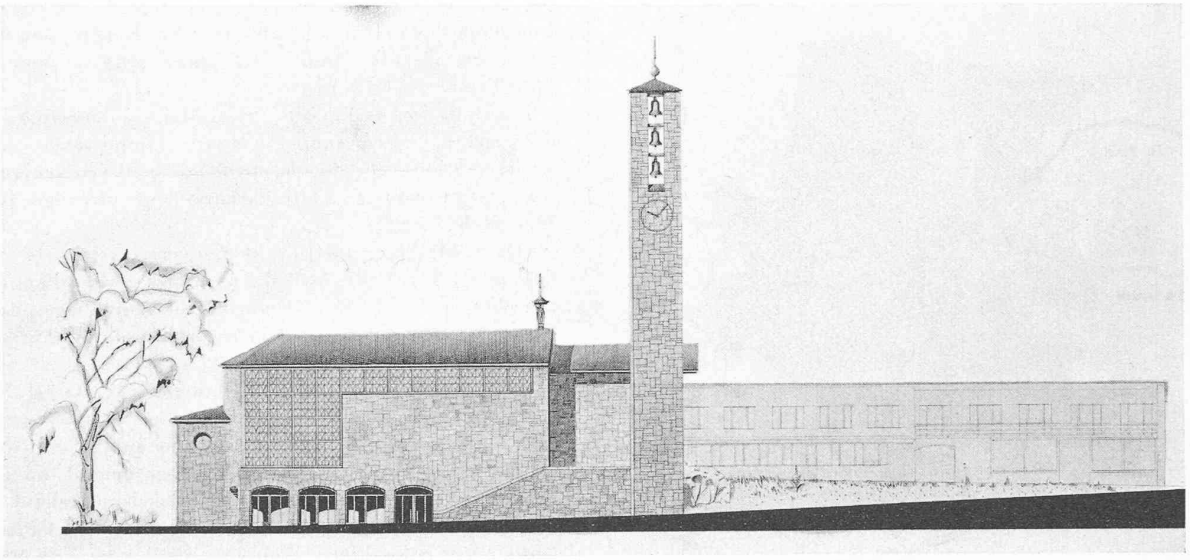

Façade sud.

Jugement du jury :

Manque le plan des combles de la cure ; la chambre habitable demandée aux combles est placée au premier étage. Les deux salles d'école ne communiquent pas entre elles.

L'église est trop en retrait par rapport à la rue, ce qui a aussi pour conséquence d'en éloigner les entrées de la salle de paroisse.

La place à l'est de l'église est démesurée et peu étudiée en fonction du reste. D'autre part, cette disposition entraîne à des terrassements très considérables. Le parallélisme du corps de bâtiment : école-cure et de la nef de l'église n'est pas souhaitable ; de plus, l'école masque la vue de l'église lorsqu'on vient du nord.

L'église crée une impression de monumentalité mais le portique très dégagé n'offre pas le caractère d'une construction définitive.

Le parcours, de l'entrée aux derniers bancs, sous la vaste galerie, masque trop longtemps la vue de la nef.

Mauvais emplacement des confessionnaux, dans le dos du public.

Le passage de la cure à la sacristie oblige à emprunter l'église ou à faire un long trajet au dehors.

Le groupe « école-cure » avec sa toiture à un pan est d'aspect pauvre et peu plaisant ; succession critiquable des locaux.

En outre, l'école au nord-est de la place est à proximité immédiate de la rue et ne permettrait pas, si on le jugeait désirable, l'aménagement d'un jardin d'enfants.

Cube : 8215 m³ (relativement élevé).

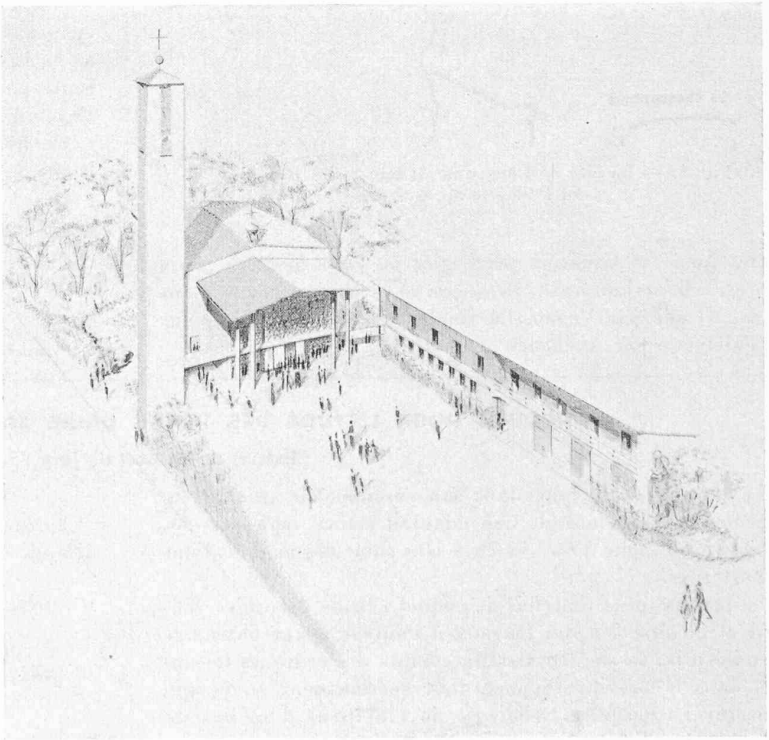

Perspective.

LE RÉSEAU ROUTIER LAUSANNOIS

par ALEXANDRE PILET, architecte [1]

Bien avant la conquête romaine, la bourgade qui occupait la colline de la cité entre le Château et la Cathédrale et qui devint par la suite Lousonna, était placée sur un vaste courant d'échanges qui s'était établi entre le Rhin et le Rhône par la vallée de l'Aar, le lac de Neuchâtel, la vallée de la Venoge et le lac Léman.

Dès la conquête de la Gaule, la Cité qui était alors reliée à son port, à Vidy (fig. 1), voit son commerce se développer,

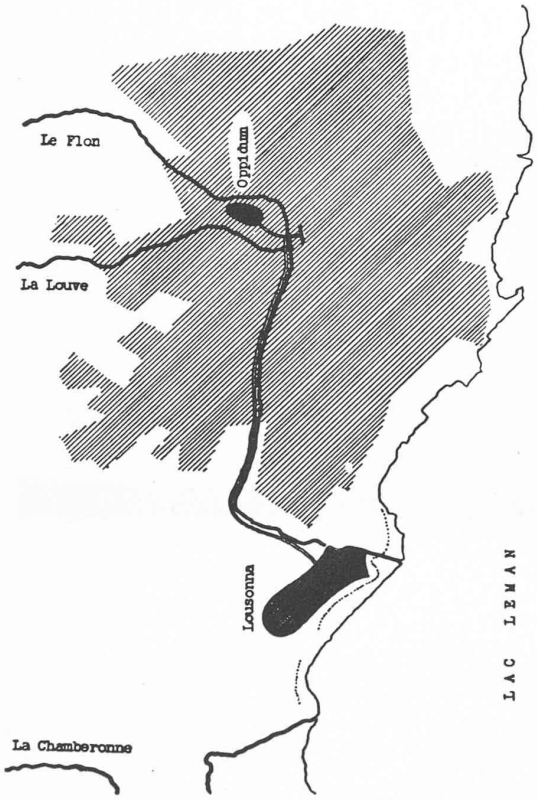

Fig. 1. — La cité de Lousonna au temps des Romains, au Ier siècle après J.-C.

étant donné sa situation privilégiée au croisement de deux routes, reliant Lausanne, Besançon et la France par le mont Joux, l'Italie par Vevey, La Gaule par Genève et au cœur de l'Helvétie par Avenches.

L'oppidum romain, dont la configuration du sol était moins favorable à l'extension d'une cité qu'une région de plaine, fut en partie délaissé pour le port de Vidy. Lousonna s'agrandit à tel point qu'elle occupait au IIIe siècle après Jésus-Christ environ 30 ha.

Sitôt après les invasions barbares, les habitants du vicus cherchent refuge dans l'ancien oppidum installé à la Cité. Les conséquences de cet exode se font immédiatement sentir (fig. 2). Les anciennes défenses sont réparées et consolidées. Lousonna devient un véritable castrum romain, comme l'ont relevé les récentes fouilles effectuées sous le chœur de la Cathédrale.

L'installation de l'évêque Saint-Maire à Lausanne, venant d'Avenches, laisse supposer toute l'importance de cette agglomération, celle de son développement économique et de son réseau routier. Cette situation se prolonge jusqu'au IXe siècle.

Dès 1224, l'on construit de nouveaux remparts (fig. 3) ; l'on pénètre en ville par de nouvelles portes flanquées de tourelles : porte de Saint-François, de Saint-Pierre, de Saint-Laurent, celle-ci placée sur la route Lausanne-Yverdon.

Pendant environ 500 ans, soit jusqu'au XIXe siècle la ville ne subit aucun changement notable. Entre le Xe et le XIIIe siècle, le réseau routier lausannois était constitué par une route venant d'Yverdon, passant par la rue du Pont et par Saint-Laurent ; une deuxième, venant de Genève, passait par la porte de Pépinet. Une troisième, reliant l'Italie, traversait le Pont, le Bourg par la porte Saint-Pierre. De cette porte Saint-Pierre, l'on s'en allait vers Fribourg et la Suisse primitive et enfin, venant du Jorat, l'on pénétrait en ville en longeant la vallée de la Louve pour aboutir à la Palud (fig. 4).

Du XIIIe au XVe siècle, ce même réseau subsiste, sauf en ce qui concerne la route de Genève dont le tracé défectueux au nord de la vallée du Flon est remplacé par une nouvelle route passant par la porte de Montbenon. Sur la route de Fribourg s'élève la nouvelle porte de Martheray.

Les hôtels se développent le long de la grande artère qu'est la rue de Bourg, le commerce est florissant, la ville s'agrandit.

Dès la conquête du Pays de Vaud par les Bernois, le commerce se ralentit, si bien que Lausanne devient un gros bourg agricole.

Au XVIIIe siècle, les échanges commerciaux reprennent,

[1] Cet article a paru dans le nº 2, 1952, de la revue *Plan*, organe officiel de l'*Association suisse du plan d'aménagement*.

CONCOURS POUR L'ÉTUDE DES PLANS D'UNE ÉGLISE A PESEUX (NEUCHATEL)

Extrait du rapport du jury *(Suite)*

Le jury constate que, dans son ensemble, le résultat du concours est satisfaisant. Cependant il estime qu'aucun des projets n'est digne d'être exécuté sans subir des modifications importantes.

Le jury propose toutefois de confier l'étude du projet définitif et la direction des travaux à l'auteur ayant obtenu le premier prix. Ce dernier tiendra compte des critiques formulées dans le présent rapport, tout spécialement en ce qui concerne l'atmosphère religieuse de l'intérieur d'un lieu de culte. Il s'appliquera, de plus, à réduire sensiblement le cube des bâtiments et les frais de construction.

Palmarès

Après avoir signé son rapport, le jury procède à l'ouverture des plis des auteurs des trois projets primés :

1er prix, 1300 fr., projet « Pax » : M. *Maurice Billeter*, architecte S. I. A., à Neuchâtel.

2e prix, 1000 fr., projet « Virgo Compatiens : M. *Fernand Dumas*, architecte S. I. A., à Fribourg.

3e prix, 600 fr., projet « N.-D. de Compassion » : M. *Albert Cingria*, architecte S. I. A., à Genève.